

FAQ

LES RÉFORMES STRUCTURANTES DE LA LIGUE RÉUNIONNAISE DE FOOTBALL



1 POURQUOI LA LIGUE SOUHAITE-T-ELLE RÉFORMER L'ORGANISATION DE SES COMPÉTITIONS ?

La Ligue Réunionnaise de Football engage plusieurs réformes afin d'adapter durablement l'organisation du football réunionnais aux enjeux d'aujourd'hui et de demain :

- améliorer la cohérence entre la pratique sportive et les parcours scolaires ;
- renforcer la formation des jeunes talents ;
- faciliter l'accès aux compétitions nationales ;
- mieux anticiper les contraintes climatiques et calendaires ;
- structurer une filière d'excellence pour le football réunionnais.

Ces réformes s'inscrivent dans une logique de modernisation et de développement du football à La Réunion.

2 QUEL EST LE PRINCIPAL CHANGEMENT ENVISAGÉ ?

La principale évolution concerne le passage d'une saison sportive organisée sur l'année civile (janvier à décembre) à une saison organisée sur l'année scolaire sportive (juillet à juin).



3 COMMENT FONCTIONNERA LA NOUVELLE SAISON SPORTIVE ?

À terme, la saison sportive débutera le 1er juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Exemple :

- Saison 2028/2029 : du 1er juillet 2028 au 30 juin 2029.
- Saison 2029/2030 : du 1er juillet 2029 au 30 juin 2030.

Cette organisation est déjà utilisée dans la majorité des compétitions professionnelles et fédérales

4 POURQUOI ALIGNER LE FOOTBALL SUR LE CALENDRIER SCOLAIRE ?

Cet alignement présente plusieurs avantages :

- meilleure cohérence entre études et pratique sportive ;
- simplification des parcours des jeunes en formation ;
- meilleure articulation avec les compétitions nationales ;
- accompagnement du développement des structures de haut niveau
- réduction des ruptures entre les saisons sportives et les cycles de formation.



5 À PARTIR DE QUAND CE CHANGEMENT SERA-T-IL APPLIQUÉ ?

La mise en œuvre est envisagée progressivement avec un objectif d'application complète à partir de la saison 2028/2029.

Une phase transitoire est prévue afin de permettre aux clubs de s'adapter.

6 EN QUOI CONSISTE LA SAISON DE TRANSITION ?

Afin de passer du calendrier actuel au futur calendrier scolaire, une saison exceptionnelle sera mise en place.

La saison 2027 sera prolongée jusqu'au 30 juin 2028.

Cette période permettra :

- d'assurer la continuité des compétitions ;
- d'éviter une rupture sportive ;
- d'accompagner l'adaptation des clubs ;
- d'intégrer progressivement les dispositifs de formation.



7 LES LICENCES SERONT-ELLES IMPACTÉES ?

Les modalités précises de gestion des licences, renouvellements et qualifications seront définies par les instances de la Ligue au cours de la phase préparatoire.

L'objectif sera qu'aucun club ne soit pénalisé pendant la transition.

8 QU'EST-CE QUE LE CERFOI FC ?

Le CERFOI FC est une équipe issue d'un dispositif reconnu de formation et d'excellence sportive.

Cette structure a vocation à permettre aux meilleurs jeunes joueurs réunionnais d'évoluer dans un environnement sportif et éducatif renforcé.

9 LE CERFOI FC SERA-T-IL UN CLUB COMME LES AUTRES ?

Non.

Le CERFOI FC bénéficierait d'un statut particulier défini par les règlements de la Ligue.

Il participerait aux compétitions officielles mais sous un régime spécifique lié à sa mission de formation.



10 DANS QUEL CHAMPIONNAT ÉVOLUERAIT LE CERFOI FC ?

Le projet prévoit l'intégration du CERFOI FC en Régionale 2.

11 LE CERFOI FC POURRAIT-IL MONTER EN DIVISION SUPÉRIEURE ?

Non.

Le dispositif proposé prévoit que le CERFOI FC ne puisse pas accéder à une division supérieure.

12 LE CERFOI FC POURRAIT-IL ÊTRE RELÉGUÉ ?

Non.

L'équipe conserverait un statut spécifique qui lui interdit également la relégation.



13 LES RÉSULTATS DU CERFOI FC COMPTERONT-ILS POUR LE CLASSEMENT ?

Oui.

Tous les matchs disputés par le CERFOI FC seraient pris en compte dans le classement sportif du championnat.

14 SI LE CERFOI FC TERMINE PREMIER, QUI MONTE ?

Le principe retenu est que les règles d'accession et de relégation soient adaptées chaque saison afin de garantir l'équité sportive entre les clubs.
La Commission compétente précisera les modalités d'application avant le début des compétitions.

15 CETTE RÉFORME VA-T-ELLE DIMINUER LES CHANCES DES AUTRES CLUBS ?

Non.

L'objectif est précisément de préserver l'équité sportive tout en permettant à une structure de formation d'excellence de participer aux compétitions régionales.

Les mécanismes d'accession et de relégation seront aménagés en conséquence.



16 QUELS BÉNÉFICES LES CLUBS PEUVENT-ILS ATTENDRE DE CES ÉVOLUTIONS ?

Les clubs pourront notamment bénéficier :

- d'une meilleure visibilité sur les saisons ;
- d'une meilleure coordination avec les établissements scolaires ;
- d'un parcours plus lisible pour les jeunes joueurs ;
- d'un meilleur niveau de compétition ;
- d'une valorisation accrue de la formation réunionnaise.

17 LES COLLECTIVITÉS SONT-ELLES CONCERNÉES ?

Oui.

Les communes et intercommunalités sont des partenaires essentiels du football réunionnais.

L'évolution du calendrier permettra notamment :

- une meilleure programmation des équipements ;
- une meilleure articulation avec les activités scolaires ;
- une visibilité accrue sur l'occupation des installations sportives ;
- une planification facilitée des travaux et des investissements.

(Suggestion de communication institutionnelle fondée sur les objectifs de la réforme.)



18 CETTE RÉFORME CONCERNE-T-ELLE UNIQUEMENT L'ÉLITE ?

Non.

L'ambition de la Ligue est de structurer progressivement l'ensemble du football réunionnais en s'appuyant sur une organisation plus cohérente des compétitions et de la formation.

19 QUI DÉCIDERA DES MODALITÉS PRATIQUES ?

Le Comité Directeur de la Ligue sera chargé de définir les modalités de mise en œuvre :

- calendrier ;
- composition des championnats ;
- organisation sportive ;
- dispositifs transitoires.



20 QUEL EST L'OBJECTIF FINAL DE CES RÉFORMES ?

Créer un modèle réunionnais plus performant permettant :

- ✓ d'accompagner la réussite scolaire et sportive des jeunes ;
- ✓ d'élever le niveau de formation ;
- ✓ de renforcer la compétitivité du football réunionnais ;
- ✓ d'améliorer les passerelles vers le haut niveau ;
- ✓ de préparer durablement l'avenir du football à La Réunion.

« Une nouvelle organisation pour mieux former, mieux accompagner et mieux réussir ensemble. »

